

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

1/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** Pétard pour LE DETAUPEUR

**Code du produit**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Produit de lutte contre les taupes  
REACH PC11, explosifs

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** SBM Life Science S.A.S  
60 chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)

Email : [sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**ORFILA INRS Centre** 01 45 42 59 59

**Antipoison**

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Dangers physiques :

Explosif, catégorie 1.4 (Expl. 1.4)

H204 Danger d'incendie ou de projection.

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

2/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4 (Acute Tox. 4)  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Dangers pour l'environnement :

Non classé

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Mélange soumis à étiquetage

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :** Perchlorate de potassium

**Pictogrammes de danger :**



**Mentions d'avertissement :** Attention

**Mentions de danger :**

H204 Danger d'incendie ou de projection.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P250 Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.  
P370 + P380 + P375 En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

3/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

P401 Stocker conformément aux instructions, dans la valise prévue à cet effet.  
P501 Eliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation nationale / par un organisme agréé.

**Mentions supplémentaires :** Aucune

**Étiquetage supplémentaire :** Aucun

### 2.3 Autres dangers

Une utilisation imprudente du produit peut provoquer des lésions graves aux oreilles, au visage ou aux mains notamment.

Ne jamais brancher un pétard hors de la galerie, risque de blessure en cas d'explosion à l'air libre. Risque de projections.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

*Sans objet*

### 3.2 Mélanges

#### Nature Chimique

Mélange de poudres contenues dans un tube plastique

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Perchlorate potassium de	7778-74-7 231-912-9 017-008-00-5	01-2120764842- 47-	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 4, H302	/	65 < x < 75
Poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1	/	Water-React. 2, H228 Flam. Sol.1, H261	/	25 < x < 35

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

4/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### **Autres informations**

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## **SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

La poudre explosive contenue dans ce produit est confinée à l'intérieur de l'enveloppe plastique. L'exposition à cette poudre ne devrait pas se produire sauf si le pétard est détérioré, en dehors des conditions normales d'utilisation.

**Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux en cas de projection d'un élément constitutif de la recharge.

**Contact avec la peau** Enlever les vêtements souillés et les chaussures.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux dans le cas d'une brûlure.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**Ingestion** Appeler immédiatement un médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

5/21

---

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Effet de souffle dû à une explosion accidentelle proche de l'appareil auditif.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Pas de données disponibles.

**Traitement** Traitement symptomatique. Pas d'antidote spécifique connu.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens appropriés**

- Eau pulvérisée
- Poudre chimique (poudre sèche)

**Moyens inappropriés**

- Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de dégagement thermique.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

6/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### Informations supplémentaires

Rester en amont des flammes. Si possible, éloigner le produit de la source de chaleur.

Refroidir le chargement avec de l'eau pour éviter une élévation de température.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Ne pas fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

#### Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Eloigner les sources d'inflammation, de friction ou de chaleur.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

7/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Récupérer à l'aide de moyens physiques les composants dispersés sur le sol.  Retourner les déchets au fabricant, dans un emballage de transport réglementaire.  Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
<b>Autres conseils</b>	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser uniquement à l'extérieur.  Ne jamais brancher un pétard hors de la galerie, risque de blessure en cas d'explosion à l'air libre. Attention, risque de projections.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Ne pas fumer lors de la manipulation ou la mise en action du produit.  Ne pas manipuler un pétard près d'une source d'électricité (piles...).
<b>Mesures d'hygiène</b>	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.  Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

8/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de l'humidité.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.  Après usage, ranger le matériel dans le coffret prévu à cet effet.
<b>Matériaux appropriés</b>	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.  Après usage, ranger le matériel dans le coffret prévu à cet effet.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pétard à utiliser exclusivement avec Le Detaupeur®.  Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.
---	---

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Les composants cités en section 3.2 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

#### Autres informations :

Données pour Perchlorate de potassium CAS 7778-74-7 :

DNEL/DMEL (travailleurs)	
Effets systémiques long terme - cutanée :	1,967 mg/kg/ pc/jour
Effets systémiques long terme - inhalation :	82 µg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (population générale)	
Effets systémiques long terme - inhalation :	20 µg/m <sup>3</sup>
Effets systémiques long terme - cutanée :	983 µg/kg pc/jour

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

9/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce) :	21,5 µg/l
PNEC aqua (eau de mer) :	2,15 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce) :	2,08 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer) :	208 µg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol :	2,55 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration :	3,835 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

**Contrôles techniques appropriés** Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Pas de protection respiratoire recommandée si les conditions de manipulation préconisées sont respectées.

**Protection des mains** Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**Protection des yeux** Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes masque (domaine d'utilisation 5) et un écran facial (domaine d'utilisation 3) conformes à la norme NF EN 166.

**Protection de la peau et du corps** Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection standard. Les laver avant réutilisation.

**Protections thermiques** Pas d'information disponible.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

10/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Contrôles pour la protection de l'environnement</b>	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudres en mélange dans une capsule fermée étanche
<b>Couleur</b>	Rouge (capsule)
<b>Odeur</b>	Pas d'odeur spécifique
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non concerné
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Plastique : 140°C Colle : 180°C Perchlorate de potassium : 610°C Aluminium poudre : 660°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non concerné
<b>Point éclair</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide/gaz)</b>	Inflammable avec dégagement de chaleur
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non disponible

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

11/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminée
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité relative</b>	Non concerné
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non concerné
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	< 190°C
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Non concerné
<b>Propriétés explosives</b>	Danger d'explosion en cas de contact électrique accidentel.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le mélange contient une importante quantité de substance comburante.

### **9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>	Pas d'autres données disponibles.
----------------------------	-----------------------------------

## **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1 Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
-------------------	--

### **10.2 Stabilité chimique**

<b>Stabilité chimique</b>	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

12/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

Explosion en cas de contact avec une étincelle ou une source d'électricité.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conserver à l'écart de l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Pas d'information disponible.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** ETA mélange orale = 714 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

13/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

**Toxicité aiguë par  
pénétration cutanée**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation / corrosion  
cutanée**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires  
graves / irritation  
oculaire**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation  
respiratoire**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

14/21

---

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### **Evaluation de la toxicité pour le développement :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Informations supplémentaires**

Pas d'autres données disponibles.

---

## **SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons**

Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

Pas d'informations disponibles.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

15/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

**Toxicité pour les abeilles** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les vers de terre** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les oiseaux** Pas d'informations disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Le mélange contient des composés inorganiques, difficilement biodégradables.

**Koc** Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** N'est pas considérée comme PBT, vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

16/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Généralités</b>	Dans tous les cas où le problème d'élimination se pose, il est nécessaire de prendre un contact préalable avec le fabricant identifié au paragraphe 1.3 de la présente FDS.
<b>Produit</b>	<p>Pétard non explosé :</p> <p>Ne jamais mettre ce produit à la décharge ou dans un récipient ramassé par les services de collecte d'ordures ménagères ou d'autres déchets industriels.</p> <p>Les opérations de destruction de ces produits doivent être effectuées sur des sites agréés, par des personnels qualifiés et selon des modes opératoires ayant donné lieu à une étude de sécurité préalable.</p> <p>Ne pas jeter au feu.</p> <p>Le produit retourné pour destruction, sera expédié dans un emballage agréé au transport de marchandises dangereuses ou dans l'emballage d'origine.</p>
<b>Emballages contaminés</b>	Pétard explosé : il peut être jeté dans une déchèterie.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	0432
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	OBJETS PYROTECHNIQUES à usage technique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	1.4S
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Non

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

17/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### **IMDG**

14.1 Numéro ONU	0432
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ARTICLES, PYROTECHNIC for technical purposes
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	1.4S
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Non

### **IATA**

14.1 Numéro ONU	0432
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ARTICLES, PYROTECHNIC for technical purposes
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	1.4S
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

## PETARD POUR LE DETAUPEUR®

18/21

---

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

---

## SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations supplémentaires

**Classement ICPE** Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4220

**Conformité aux annexes REACH** Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

#### Dispositions particulières :

Le produit répond aux exigences du Décret 2010-455 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produit explosifs : catégorie P1.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

---

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

19/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### **Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :**

H228 Matière solide inflammable.  
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.  
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H204 Danger d'incendie ou de projection.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

### **Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :**

Ox. Sol. 1 Matière solide comburante – Catégorie de danger 1 -  
Flam. Sol. 1 Matière solide inflammable – Catégorie de danger 1 –  
Water-React. 2 Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables - Catégorie de danger 2  
Expl.1.4 Explosif – Catégorie de danger 1.4 -  
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4 –

### **Abréviations et acronymes**

ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable  
ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure  
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë  
ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë  
BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration  
No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)  
No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)  
CE<sub>x</sub> Concentration d'Effet pour X%  
CE<sub>bx</sub> Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale  
CE<sub>rx</sub> Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale  
CLP Classification, Labelling, Packaging regulation  
CI<sub>x</sub>/IC<sub>x</sub> Concentration d'Inhibition pour X%  
CL<sub>x</sub>/LC<sub>x</sub> Concentration Létale pour X%  
Conc. Concentration  
DL<sub>x</sub>/LD<sub>x</sub> Dose Létale pour X%  
DMEL Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale  
DNEL Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet  
DSENO Dose Sans Effet Observable  
EC Number EINECS and ELINCS Number  
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées  
EN/NE Norme européenne  
ETA Estimation de Toxicité Aiguë

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

20/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

### **Méthodes utilisées :**

La classification du mélange Pétard pour LE DETAUPEUR® a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

## **PETARD POUR LE DETAUPEUR®**

21/21

Date de création : 26/05/2020

Date de révision : 26/05/2020

Version : 01 / FRANCE

### **Informations complémentaires :**

Pas d'autres données disponibles.

### **Objet de la révision :**

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à une création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

### **Informations supplémentaires :**

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.